

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHE SUR YON - 8501 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 27/03/2025 - 4609 - 1991 B 00593 - 383 228 889 - ACCIOR LA
ROCHE SUR YON

ACCIOR LA ROCHE SUR YON

Société par Actions Simplifiée au capital de 48.000 euros

**Siège social : LA ROCHE SUR YON (85000)
53 Rue Benjamin Franklin**

RCS LA ROCHE SUR YON 383 228 889

-oOo-

Exercice clos le 30 septembre 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 23 FEVRIER 2024

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, d'un montant de 389.554 euros, comme suit :

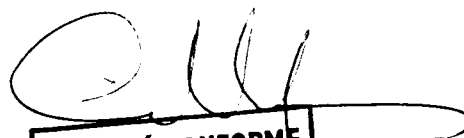
- | | |
|--|-----------|
| ▪ Aux actionnaires, une somme globale de
prélevée sur le bénéfice net comptable de l'exercice | 250.000 € |
| ▪ Le solde, soit la somme de
à la réserve facultative ; le compte « autres réserves » se trouvant
corrélativement porté de 1.485.836 € à 1.625.390 € | 139.554 € |

TOTAL égal au bénéfice de l'exercice, ci	===== 389.554 €
---	----------------------------------

Le dividende distribué par action s'élève ainsi à	83,33 €
---	---------

Ce dividende sera payable au siège social à compter de ce jour et au plus tard le 30 juin 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**



Exco ECAF
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros

ACCIOR LA ROCHE SUR YON

53 rue Benjamin FRANKLIN
85016 LA ROCHE SUR YON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 septembre 2023



A l'assemblée générale de la société ACCIOR LA ROCHE SUR YON,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACCIOR LA ROCHE SUR YON relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la détermination des produits à facturer et des produits constatés d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.



L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Mérignac,

Le Commissaire aux Comptes

Signé électroniquement le 09/02/2024 par
Antoine Cochet

EXCO ECAF
Antoine COCHET

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2023

Compte de Résultat

		30/09/2023		30/09/2022		Variations	%
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises						
	Production vendue (Biens)						
	Production vendue (Services et Travaux)	4 434 377	100.00	4 260 375	100.00	174 002	4.08
	Montant net du chiffre d'affaires	4 434 377	100,00	4 260 375	100,00	174 002	4,08
	Production stockée						
	Production immobilisée						
	Subventions d'exploitation	40 733	0.92	10 378	0.24	30 356	292.51
	Reprises sur prov. et amort., transfert de chges	96 731	2.18	97 041	2.28	(310)	-0.32
	Autres produits	75		27		48	178.38
Total des produits d'exploitation		4 571 917	103,10	4 367 821	102,52	204 096	4,67
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises						
	Variation de stock						
	Achats de matières et autres approv.						
	Variation de stock						
	Autres achats et charges externes	1 577 516	35.57	1 352 099	31.74	225 417	16.67
	Impôts, taxes et versements assimilés	69 735	1.57	89 581	2.10	(19 846)	-22.15
	Salaires et traitements	1 633 706	36.84	1 618 424	37.99	15 282	0.94
	Charges sociales du personnel	598 242	13.49	590 879	13.87	7 363	1.25
	Cotisations personnelles de l'exploitant						
	Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov.	146 380	3.30	134 494	3.16	11 886	8.84
	Autres charges	18 123	0.41	2 597	0.06	15 527	597.95
Total des charges d'exploitation		4 043 702	91,19	3 788 074	88,91	255 629	6,75
RESULTAT D'EXPLOITATION		528 214	11,91	579 747	13,61	(51 533)	-8,89
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée						
	Perte supportée ou bénéfice transféré						
	De participations						
	D'autres valeurs mob. et créances d'actif immo.						
	Autres intérêts et produits assimilés	1 954	0.04	1 750	0.04	204	11.68
	Reprises sur prov. et dépr. et transfert de chges						
	Différences positives de change						
	Produits nets sur cessions de val. mob. de plac.						
Total des produits financiers		1 954	0,04	1 750	0,04	204	11,68
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amort., aux dépr. et aux prov.						
	Intérêts et charges assimilées	3 444	0.08	2 924	0.07	520	17.79
	Différences négatives de change						
	Chges nettes sur cessions de val. mob. de plac.						
Total des charges financières		3 444	0,08	2 924	0,07	520	17,79
RESULTAT FINANCIER		(1 490)	-0,03	(1 174)	-0,03	(316)	26,89
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		526 725	11,88	578 573	13,58	(51 848)	-8,96
Total des produits exceptionnels		1 817	0.04	3 379	0.08	(1 562)	-46.22
Total des charges exceptionnelles		10 600	0.24	1 566	0.04	9 034	577.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(8 783)	-0,20	1 813	0,04	(10 596)	-584,36
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		128 388	2.90	152 905	3.59	(24 517)	-16.03
TOTAL DES PRODUITS		4 575 688	103,19	4 372 949	102,64	202 739	4,64
TOTAL DES CHARGES		4 186 134	94,40	3 945 468	92,61	240 666	6,10
RESULTAT DE L'EXERCICE		389 554	8,78	427 481	10,03	(37 927)	-8,87

Bilan Actif

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	44 572	42 961	1 610	2 368
	Fonds commercial (1)	1 353 617	12 761	1 340 857	1 353 617
	Autres immobilisations incorporelles	68 602		68 602	68 602
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	29 546	19 098	10 448	13 403
	Constructions	618 037	289 730	328 308	389 391
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	213 543	148 106	65 437	105 492
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	170		170	170
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		2 328 103	512 656	1 815 447	1 933 058
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 215 718	46 559	1 169 159	1 292 023
	Autres créances	38 682		38 682	20 465
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	580 695		580 695	326 729
	Charges constatées d'avance	54 195		54 195	59 060
	TOTAL (III)	1 889 290	46 559	1 842 732	1 698 277
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		4 217 393	559 215	3 658 178	3 631 335

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	48 000	48 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 800	4 800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 485 836	1 460 355
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	389 554	427 481
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 928 191	1 940 636
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	384 490	487 205
	Emprunts et dettes financières divers		15 423
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	493	493
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 448	63 776
	Dettes fiscales et sociales	713 097	658 371
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 008	1 008
	Autres dettes	4 989	6 107
	Produits constatés d'avance (1)	559 463	458 316
	Total des dettes	1 729 988	1 690 699
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	3 658 178	3 631 335
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		389 554,25	427 481,41
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 412 266	1 305 882
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

**Annexe****Faits caractéristiques**

Désignation de la société : SAS ACCIOR LA ROCHE SUR YON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total du bilan est de 3 658 178 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 389 554 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général ANC 2016-07 du 26/12/2016, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 4 ans
- * Agencements terrains : 10 ans
- * Agencements constructions : 8 à 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau et informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n 2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Dans le cadre de l'application du règlement n 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan Comptable Général, le fonds de commerce a fait l'objet :

d'une analyse selon la méthode de la valeur vénale, consistant à comparer la valeur du fonds avec celle du marché, qui aboutit à l'absence de dépréciation de cette immobilisation incorporelle.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Pour couvrir cet engagement retraite, il a été souscrit un contrat d'assurance.

Aucune provision n'est comptabilisée mais les engagements correspondants font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2023
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	1 464 615		2 176			1 466 791
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 464 615		2 176			1 466 791
CORPORELLES	Terrains	29 546					29 546
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agenc. aménagement	617 173		865			618 037
	Instal. technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	26 997					26 997
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	225 122		2 628		41 204	186 546
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	898 838		3 493		41 204	861 127	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	170					170
	Autres titres immobilisés	15					15
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	185					185
TOTAL		2 363 638		5 669		41 204	2 328 103

Notes sur le bilan

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	40 028	15 694		55 722
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 028	15 694		55 722
CORPORELLES	Terrains	16 144	2 955		19 098
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	227 782	61 948		289 730
	Instal. technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	26 997			26 997
	Matériel de bureau, mobilier	119 630	42 683	41 204	121 109
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	390 552	107 586	41 204	456 934
TOTAL		430 580	123 280	41 204	512 656

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement n des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et a	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal. générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Notes sur le bilan

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chg. sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	- incorporelles - corporelles - des titres mis en équivalence - titres de participation - autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	44 938	23 100	21 479	46 559
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	44 938	23 100	21 479	46 559
	TOTAL GENERAL	44 938	23 100	21 479	46 559
Dont dotations et reprises			23 100	21 479	
- d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Notes sur le bilan

Créances et Dettes

		30/09/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	57 411	57 411	
	Autres créances clients	1 158 307	1 158 307	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	58	58	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	707	707	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	10 546	10 546	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	6 900	6 900	
	Groupe et associés (2)	17 332	17 332	
	Débiteurs divers	3 140	3 140	
	Charges constatées d'avances	54 195	54 195	
	TOTAL DES CREANCES	1 308 595	1 308 595	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	384 490	67 261	200 494	116 734
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	66 448	66 448		
	Personnel et comptes rattachés	280 064	280 064		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	157 371	157 371		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	259 997	259 997		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 665	15 665		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 008	1 008		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	4 989	4 989		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	559 463	559 463		
	TOTAL DES DETTES	1 729 494	1 412 266	200 494	116 734
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		102 680			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

 Notes sur le bilan

Composition du capital social

		Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Titres composants le capital social au début de l'exercice	3 000	16,00	48 000
	Titres émis pendant l'exercice			
	Titres remboursés pendant l'exercice			
	Titres composant le capital social à la fin d'exercice	3 000	16,00	48 000

Notes sur le bilan

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 30/09/2022	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/09/2023
Capital social	48 000				48 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 800				4 800
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	1 460 355	25 481			1 485 836
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	427 481	(427 481)		389 554	389 554
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 940 636	(402 000)		389 554	1 928 191

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 402 000

¹dont dividende provenant du résultat n-1 402 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 538 636

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 538 636

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (12 446)

Autres informations

Identité de la société mère consolidant les comptes

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Capital social	% détenu
ACCIOR ET ASSOCIES 39 RUE DENIS PAPIN - 85180 LES SABLES D'OLONNE	SAS		

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SAS ACCIOR LA ROCHE SUR YON est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ACCIOR ET ASSOCIES

Depuis le 01/10/2017, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre, à la clôture de l'exercice, est composé par :

- SAS ACCIOR ET ASSOCIES (société mère),
- SAS ACCIOR LES SABLES D'OLONNE,
- SARL ACCIOR CONSULTANTS,
- SAS ACCIOR LA ROCHE SUR YON,
- SAS ACCIOR - A.R.C.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières du groupe.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, complément de retraite et indemnités assimilées :
77 808.52 Euros

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode rétrospective tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

La société bénéficie d'un contrat d'assurance indemnités fin de carrière auprès de la compagnie ARIAL CNP ASSURANCES, dont le montant s'élève à 24 615.39 Euros au 30/09/2023.

Montant net : 53 193.13 Euros

Ces engagements ne font pas l'objet d'une provision.